



Génissac Village

Le magazine d'information de notre commune

DECEMBRE 2022
N°4

Ne pas jeter sur la voie publique



Éditorial du Maire

Chères génissacaises, chers génissacais,



À l'heure où j'écris cet édito, cela fait exactement 9 mois que vous nous avez désignés pour prendre les rennes de notre belle commune.

Si certaines réalisations se voient, comme l'illustre ce 4^{ème} magazine porté par la commission communication, d'autres sont encore invisibles et pourtant tellement nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Je pense notamment à la réorganisation des services municipaux avec l'arrivée prochaine d'une nouvelle Directrice générale Madame Sandrine Mari, qui prendra la tête des services au 1er janvier 2023.

Nous allons maintenant aborder la période hivernale et la période des fêtes ensemble pour la première fois, avec une contrainte inédite liée au coût de l'énergie. En effet, les augmentations annoncées sont telles que nous devons nécessairement les compenser par des économies conséquentes si nous voulons poursuivre nos projets et les améliorations pour notre commune. Pour autant, Noël doit rester un temps festif, de partage et de solidarité et nos associations se mobilisent pour vous proposer des temps forts.

Certes les éclairages seront restreints tant dans le nombre que dans la durée, mais c'est sans doute l'occasion de créer ensemble une synergie de Fête où chacun pourra être acteur de l'aspect festif de notre commune.

Je vais vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donner rendez vous courant janvier 2023 pour la cérémonie des vœux mais aussi la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Prenez soin de vous, je vous souhaite une agréable lecture .

Vos associations

DECEMBRE 2022
N°4

Minute papillon

L'association Minute papillon propose des ateliers de massage en famille s'adressant aux parents qui ont envie de vivre un moment de complicité et de douceur avec leur(s) enfants âgés de 2 à 12 ans. Le massage offre la possibilité à l'enfant de découvrir son corps, ses ressentis, et d'être en relation avec son parent, avec ses frères et sœurs d'une façon différente.

Lorette, étudiante en kinésithérapie, et Anne-Sophie, enseignante en classe de maternelle, instructrice de massage à l'école et réflexologue, accompagnent les enfants et leurs parents avec bienveillance dans cette découverte du toucher sain et nourrissant. Durant deux séances (d'une heure chacune) elles apprendront progressivement aux petits et aux grands un protocole de 15 gestes simples à pratiquer sur les vêtements. Le massage est exclusivement réalisé par le couple parent/enfant ou entre enfants.

Les cours collectifs sont organisés sur la commune de Génissac en fonction des demandes. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez avoir plus de renseignements concernant ces ateliers, n'hésitez pas à contacter l'association au 06.19.06.63.63 ou par mail minute.papillon33@yahoo.com."

Association des Parents d'Élèves de Génissac (APE)

Nous organisons les 10 et 11 décembre le village de Noël. Au programme :

- Repas le samedi soir.
- Père Noël.
- Marché le samedi.
- Vide-jouets et récolte le dimanche.
- Animations et activités.
- Manège.
- Tirage au sort de la Grande Tombola (plus de 230 lots !)



Aussi, vous pouvez d'ores et déjà réserver votre 25 mars pour le Carnaval sur le thème de Rio !

Société de Chasse Génissac / Cadarsac

Voici les événements que nous avons prévus pour vous :

- Vendredi 27 Janvier 2023 à 20 h : **SUPER LOTO** (à la Salle des Fêtes Communale).
- Samedi 11 Février 2023 : **JOURNÉE CHASSE INVITÉS** à la Cabane de Chasse. Renseignements et réservations auprès de Chourrier Alain au 06.11.05.55.52 ou Giraud Michel au 06.15.83.33.31.
- Samedi 25 Février 2023 : **TRADITIONNEL REPAS de CHASSE** à la Salle des Fêtes Communale. Renseignements et réservations auprès de Chourrier Alain au 06.11.05.55.52 ou Giraud Michel au 06.15.83.33.31.



Les pigeons qui nichent dans les gares, bizarrement, ne sont pas des pigeons voyageurs.

Vos associations

DECEMBRE 2022
N°4

Votre Comité des Fêtes

Le Salon des Vins de France se déroulera cette année le **18 & 19 Février 2023**. Vous y retrouverez comme à l'accoutumée les vignerons des différentes régions de France : l'Alsace, le Beaujolais, la Bourgogne, la Champagne, le Pécharmant, Le Pineau- Cognac, le Rocamadour, les Terrasses du Larzac ainsi que les vins de Loire.

Sans oublier les vins de la région : Graves de Vayres, Montagne-Saint-Émilion, Génissac, Haut-Médoc et Sauternes.

Bien évidemment, notre tonnelier fera sa démonstration le dimanche.

Des lots de bouteilles des exposants seront à gagner lors des tirages de la tombola tout au long du week-end.

Entrée 3 € avec un verre de dégustation.



Le Comité des fêtes de Génissac vous invite le **samedi 5 mars** à partir de 13 h pour sa journée consacrée à l'informatique et aux jeux vidéo.

Placé sous le logo ElectroGen-2023 (Electronique à Génissac), cette journée donnera l'occasion de partager un moment convivial autour de l'informatique et du jeu vidéo.

Au programme :

- Ateliers numériques & conférences pour tous les niveaux (logiciels libres, Internet, numérique et vie privée, données personnelles, sécurité).
- Jeux en réseau (viens avec ton ordinateur et une multiprise, nous mettons à ta disposition le réseau pour jouer contre les autres participants sur la base de logiciels libres).
- Install party Linux (tu as une vieille machine qui pourrait encore servir, viens avec ton équipement et nous installerons ensemble un système pour redonner vie à ton vieux PC).
- Bourse du numérique (tu vends du matériel numérique ou des jeux vidéo). Un espace sera à ta disposition sur réservation (2€ la table),
- Une exposition de vieux matériels informatique et retro-gaming viendra compléter l'espace pour nous plonger quelques années en arrière.

Informations et réservation auprès du comité des fêtes : contact@cdf-genissac.fr – 05.57.24.45.17 (buvette sur place). **Entrée Gratuite**

Nous vous attendons nombreux !



Vie de la commune

DECEMBRE 2022
N°4

Familles Rurales de Génissac



- Maison Des Associations le mardi de 9 h 15 à 11 h 30 : matinées Récréatives pour les enfants de 0 – 3 ans avec un accompagnant.
- Bibliothèque le Jeudi : 10 h – 12 h: Accompagnement Numérique.
- Bibliothèque le 1er et le 3eme Samedi : 17 h -18 h : Atelier Conte d'ici et d'ailleurs pour enfants.
- Bibliothèque : prêt de livres : les mercredis de 14 h 30 à 17 h et les samedis de 15 h à 17 h.

Contacts : biblio.genissac@gmail.com et frgenissac@gmail.com

Manifestations à venir pendant l'hiver 2023 :

- Salon du livre et de la culture le 11 Février 2023 avec Symphonie Équitable
- Soirée Jeux le 18 mars 2023



Sylvain Vigolo, un apiculteur à Génissac

Fils d'agriculteur, Sylvain Vigolo n'a pas les deux pieds dans le même sabot ! Ce chef d'équipe dans une entreprise de travaux publics partage son temps libre entre sa famille et sa passion. Quelle passion ? Vous pouvez le voir traverser la rue de Majesté avec sa brouette transportant les quelques outils indispensables et surtout sa tenue bien identifiable. Sylvain est **apiculteur à Génissac !**



D'un naturel plutôt discret, son visage s'éclaire et il devient intarissable, lorsqu'il parle, très volontiers, de son exigeante passion. Sylvain apporte un soin méticuleux à une trentaine de ruches en moyenne. La mortalité au rucher est malheureusement importante. Une ruche est un organisme vivant éminemment fragile très sensible aux aléas climatiques, aux prédateurs, aux attaques parasitaires et aux pesticides.

On ne s'invente pas apiculteur. Un apprentissage solide, une connaissance approfondie du vivant, une grande finesse d'observation, une belle sensibilité écologique et une réactivité sans faille sont des acquis indispensables. C'est fort de ces acquis que l'apiculture est devenue au fil des ans, ni plus ni moins, son deuxième métier. Ainsi qu'en témoigne son engin de transport, toutes les opérations, sont réalisées manuellement. Mais ce sont véritablement les abeilles qui effectuent le travail le plus important. Sylvain accompagne humblement l'œuvre fabuleuse des auxiliaires de Dame Nature.



Plusieurs espèces d'abeilles se côtoient au rucher. Noires, brunes ou claires, pacifiques ou belliqueuses, les milliers qui composent un essaim, confèrent à chaque ruche une personnalité unique. Au cours de sa courte vie, en moyenne 3 semaines en été, 6 mois en hiver, plusieurs années pour une reine, l'abeille poursuit un seul et même objectif : la survie de la ruche. Successivement larve, nourrice, bâtisseuse, ouvrière butineuse, elle travaille jour et nuit et ne dort que par micro-siestes. La récolte du pollen et du nectar s'effectue sur un périmètre qui peut atteindre trois kilomètres. Pour devenir du miel le nectar est simplement séché par ventilation.

Notre apiculteur local est présent depuis un an deux fois par mois sur le petit marché de Génissac. Il vous y propose des miels de ronce, d'acacia, de tournesol, de printemps... Il est également possible de s'approvisionner directement au rucher, où, avec un peu de chance, il vous parlera de sa passion...

Pour l'heure, « **Les Ruches du Jardin** » se préparent à passer d'hiver...

Votre mairie : changements en perspective

Les transformations de la mairie

Depuis notre prise de fonction, nous avons réfléchi aux changements nécessaires pour rendre notre mairie plus accessible et son abord plus convivial. Ces modifications organisationnelles et structurelles sont en chantier depuis la rentrée de septembre et vont enfin voir le jour.

Modifications de l'organisation

Nous avons intégré dans l'équipe de la mairie deux nouvelles personnes afin de garantir le traitement des dossiers dans les meilleurs délais et la gestion de l'accueil de façon sereine et conviviale. Nous avons ainsi pu remettre en place une accessibilité à nos services plus conforme aux attentes de chacun.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, la mairie est accessible par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h. Pour mémoire, le numéro de la mairie est le 05.57.24.48.61

À partir du 1^{er} janvier 2023 la mairie sera ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 puis de 13 h 45 à 17 h.

Les mardis et jeudis après-midi, l'accueil se fera sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se fera au 05.57.24.48.61 ou par email : contact@mairie-genissac.fr

Les visites sur rendez-vous permettront de passer plus de temps sur les dossiers complexes et également de rencontrer les élus lors de leurs permanences.

Modifications des locaux :

Afin de répondre aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) comme nous l'évoquions dans notre dernier bulletin et de garantir un accès plus convivial et agréable, l'entrée de la mairie sera modifiée à partir de début janvier 2023. Cette entrée se fera alors à partir du jardin.

Un local vaste et clair permettra d'accueillir le public et de patienter un peu éventuellement lors d'une visite à la mairie.



Jardin



La salle située à l'extrémité de la mairie sera divisée en plusieurs espaces :

- L'accueil.
- Un coin d'attente équipé d'un poste informatique permettant une connexion internet si besoin.
- Les bureaux, redistribués pour garantir des rendez-vous avec les administrés en toute confidentialité.
- Les bureaux de madame le Maire et celui des adjoints seront également situés au rez-de-chaussée et donc accessibles à tous.

L'entrée actuelle sera condamnée. Des informations et un cheminement pédestre indiqueront le trajet vers la nouvelle entrée. La porte vitrée sera équipée d'une gâche électrique et d'un bouton d'appel pour permettre l'entrée des visiteurs.

Ces modifications nécessitent des travaux qui seront réalisés cette fin d'année. Ceux-ci pourront éventuellement perturber le fonctionnement normal de la mairie. Nous vous prions de nous en excuser.

Honorons nos morts et leur mémoire : rénovation de l'esplanade du Monument aux Morts

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il a été décidé de remplacer les gravillons des allées du monument aux morts par des allées pavées. Cette transformation assurera un entretien simplifié pour nos agents, une garantie de sécurité pour le cheminement de toutes les personnes à mobilité réduite et également un gain esthétique.

Les travaux débuteront le lundi 16 janvier et ce, pour une période d'environ 4 semaines. Pendant cette période, l'esplanade sera fermée au public ainsi que la rue de l'esplanade de Carcelle qui sera interdite à la circulation. Une déviation sera mise en place passant par le rond-point de la salle des fêtes. Le trajet des autocars (ligne 401, calibus, etc) sera également dévié par le même chemin. Les arrêts seront modifiés et une information sera affichée prochainement sur les arrêts existants.



Un Noël plus sobre en énergie

Afin de prendre en compte le contexte économique particulier de cette fin d'année avec l'envolée du prix du gaz et de l'électricité, l'équipe municipale a décidé de prendre des mesures visant à limiter les consommations énergétiques. Ainsi, deux décisions concernent les illuminations de Noël :

- La limitation des illuminations sur la zone du centre bourg : sur le rond-point central et au Port de Génissac.
- La réduction de la durée de fonctionnement des illuminations (entre le 15 décembre et le 7 janvier; par ailleurs, les éclairages seront éteints dans la mesure du possible à 23 h).

Afin de préserver l'esprit de Noël tout en restant dans un objectif de sobriété, la municipalité privilégie des décorations qui ne sont pas électriques comme des sapins en bois réalisés par les services techniques. Nous organisons également le lancement d'un concours de décorations de Noël.



Un concours de décorations de Noël à Génissac !

La mairie de Génissac organise un concours de décoration de Noël ouvert à tous les habitants de la commune.

L'objectif est de décorer les jardins et les fenêtres visibles depuis la voie publique pour faire de notre commune un véritable village de Noël.

Pour prendre en compte l'actualité particulière liée à la hausse du coût des énergies, la commune invite chacun et chacune à repenser sa manière de consommer et donc de décorer sa maison pour les fêtes. Le concours de décoration de Noël prendra donc en compte les décorations de jour et l'utilisation de décorations non électriques. Le thème du fait-main, le naturel et l'authenticité seront particulièrement appréciés.

Un jury formé par des élus de la commune récompensera les trois plus belles décorations visibles entre la période de Noël et du nouvel an.

Alors, laissez aller votre créativité !



Un projet d'équipements sportifs et de loisirs

Commission Enfance & Jeunesse

Un projet d'équipements sportifs et de loisirs à Génissac

Depuis son arrivée à la mairie, les membres de la Commission Enfance/Jeunesse travaillent sur un projet de développement des équipements sportifs et de loisirs sur la zone actuelle des tennis et du city stade.

L'opportunité d'obtenir une subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport) dès 2022 dans le cadre des jeux olympiques 2024 a conduit la commission à travailler rapidement sur le sujet et à déposer une demande de subvention. Ainsi, les 3 projets suivants qui entrent dans le cadre de l'obtention de la subvention ont été défendus par la mairie de Génissac :

- Une pumptrack d'environ 1 600 m² comprenant 3 pistes différentes (verte, bleue et rouge),

Il s'agit d'une piste en enrobé composée de séries de bosses et de virages qui permettent de conserver et même de prendre de la vitesse sans donner le moindre coup de pédale. Il s'adresse à toutes les catégories d'âge et à différentes pratiques : vélo, VTT, BMX, Skate Board, trottinettes, draisiennes, rollers. L'espace dédié à la pratique sportive favorise l'apprentissage et le jeu dans un lieu sécurisé.



- Deux terrains de basket 3x3 (les 2 terrains 3x3 dos à dos forment un terrain classique de basket),

L'émergence du 3x3 repose sur une conception moderne, jeune et fun, en adéquation avec les aspirations d'un public à la recherche d'un sport spectaculaire, peu contraignant dans la pratique comme dans l'enseignement et adapté à tous les niveaux. Le 3x3 est basé sur une gestion autonome. Les équipes, composées de 3 joueurs chacune, d'où son nom, sont constituées pour un match, pour un tournoi ou plus ! Il se joue sur demi-terrain avec un seul panier. Il demande des qualités d'explosivité ainsi qu'une gestuelle précise et maîtrisée.



- Des équipements de fitness,

Les appareils couvrent l'ensemble des besoins : cardio-training, musculation, stretching etc. C'est l'opportunité pour tous de prendre soin de sa santé, de manière ludique et conviviale. Les équipements proposés sont conçus pour résister aux intempéries et à une utilisation régulière et prolongée.

Le coût global des équipements a été établi sur devis à 193 000 € HT. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris le 18 juillet par un courrier de Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine que notre projet sera soutenu à hauteur de 96 000 € HT soit 50 % du montant global.

Depuis le mois de septembre dernier, le comité de pilotage du projet s'est réuni pour avancer sur la mise œuvre opérationnelle ainsi que le financement.



Travaux de réalisation d'une place de stationnement réservée Personne à Mobilité Réduite (PMR) en centre bourg

À la suite de la restitution par le cabinet mandaté, du diagnostic d'accessibilité de nos sites municipaux recevant du public, nous avons en accord avec la préfecture établi un échéancier des mises aux normes obligatoires.

Pour cette fin d'année 2022, nous réaliserons en régie de petits travaux de mise aux normes. Parallèlement, nous mettrons en chantier les travaux d'accessibilité de la mairie, puis de l'esplanade du monument aux morts.

Nous allons mettre en place également une place dédiée PMR sur le terrain situé en continuité de la maison des associations avec la création d'un passage protégé sur la route de St Quentin afin de desservir tous les bâtiments recevant du public situés de chaque côté de cet axe routier.

Un marquage au sol rappelant la limitation à 30 Km/h en centre bourg, des panneaux de signalisation ainsi que des bandes rugueuses compléterons cette mise en place.



Connaissez-vous le C.A.U.E ?

Le C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) est un organisme public qui vise à conseiller les particuliers, les collectivités et les professionnels dans tous leurs projets de construction, d'aménagement, d'extension ou de rénovation. Les services du CAUE sont gratuits et il vous est possible de prendre rendez-vous en mairie de Génissac pour rencontrer votre architecte conseil.

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Quel que soit le projet envisagé, les conseillers (architectes, urbanistes, paysagistes et juristes) portent un regard de professionnel et s'attachent à vous guider en amont de vos projets dans un souci de service de proximité. Si vous avez un projet d'aménagement, de rénovation, d'extension, d'aménagement du jardin, profitez des conseils précieux du CAUE.

Le CAUE conseille également pour le jardin et les essences à privilégier, notamment dans les haies.

Pour plus d'information, merci de vous rendre sur leur site internet : www.cauegironde.com . Pour prendre rendez-vous, merci d'appeler le 05.56.97.81.89 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (sauf vendredi 17 h).



Prendre soin de nos aînés

DECEMBRE 2022
N°4

Les ateliers de l'ASEPT Gironde



Une bonne santé pour bien vieillir
Envie de faire des choses pour soi ?
Pour sa santé ?
Pour son bien-être ?

L'ASEPT Gironde, Association Santé Prévention et Education sur les Territoires, propose de mettre en place, à Génissac, des ateliers de prévention santé et bien-être.

Ces ateliers s'adressent à toute personne **à partir de 55 ans**.

Les ateliers sont gratuits et se dérouleront à Génissac, dans une salle adaptée au thème de l'atelier.

Pour découvrir les différentes propositions offertes dans le cadre de cette démarche, **une conférence-débat vous est proposée sur le thème de "Votre santé a de l'avenir" dans la 3ème semaine du mois de janvier 2023, durée 2h. L'entrée est libre et sans inscription.**

La conférence se déroulera dans la salle des fêtes du Bourg, à Génissac.

La date sera précisée ultérieurement.

Madame Nathalie Gouault, responsable du secteur Gironde, vous y accueillera et la conférence-débat sera animée par un professionnel de santé.

Cette conférence-débat est sans engagement de votre part.

En suivant, vous sera proposé un atelier Nutrition Santé, de 10 séances sur 9 dates, d'une durée de 2h, pouvant accueillir 10 à 12 personnes, avec l'intervention d'une diététicienne à la 8ème séance.

Ces séances se dérouleront le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30 les : 23 février 2023 - les 02 - 09 - 16 - 23 - 30 mars 2023 - les 20 - 27 avril 2023 (intervention d'une diététicienne) – 04 mai 2023.

Repas des aînés

REPAS DES AÎNÉS

Vous avez 65 ans et plus ?

Vous habitez à Génissac ?

Vous avez envie de partager un moment convivial ?

Madame le Maire a la plaisir de vous convier au **repas des Aînés, dimanche 22 janvier 2023, à partir de 12h à salle des fêtes du Bourg.**

Si vous désirez vous inscrire, veuillez compléter le coupon-réponse dans la partie INSCRIPTIONS et le retourner en Mairie au plus tard le vendredi 6 janvier 2023.

Si vous souhaitez être accompagné(e) de votre ami(e), de votre compagne ou compagnon, de votre épouse ou mari qui n'a pas encore l'âge requis, veuillez indiquer leur nom et prénom à la rubrique INVITÉS, le prix du repas étant de 30 € par personne invitée supplémentaire.

Il n'y a pas de placement à table. Les portes de la salle des fêtes ouvriront à 12 heures.

-----veuillez découper ici-----

Coupon à déposer en Mairie au plus tard le 6 janvier 2023.

INSCRIPTIONS pour le repas du 22 janvier 2023.

Nom / Prénom : N° de téléphone :

Adresse :

INVITÉS : Nom / Prénom :

Collecte des déchets : les changements

Des changements à venir dans la collecte des déchets ménagers
En 2023 : Nouvelles consignes de tri du bac jaune

Si vous étiez passés à côté de cette information primordiale, voici un petit rappel de ce qui change dans les consignes de tri du bac jaune au 1^{er} janvier 2023 : les consignes de tri vont se simplifier ! Fini de se poser des questions sur l'emballage plastique qui va ou pas dans la poubelle jaune. Désormais, tous les emballages et les papiers pourront être mis dans le bac jaune !

En plus des emballages que vous triez déjà, vous pourrez ajouter :

- Tous les emballages en plastique : les pots de yaourt, les films, les barquettes plastiques et polystyrène, les sacs, etc.
- Tous les petits emballages en métal : les gourdes de compote, les capsules de café, les plaquettes vides de médicaments, les opercules, etc.

A partir du 1 janvier 2023

**TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT**

Juste vidés, pas emboîtés les uns dans les autres
et hop sans sac dans le bac !



Le SEMOCTOM vous invite dès à présent à évaluer la taille de votre bac jaune.

Si votre bac déborde fréquemment malgré un compactage raisonnable des emballages, n'hésitez pas à contacter le SEMOCTOM pour en changer contre un plus grand. Allez voir sur le site internet : www.semoctom.com (formulaire de demande de bac) ou par téléphone au 05.57.34.53.20.

Depuis le mois de novembre 2022, un nouvel autocollant avec les consignes de tri sera mis sur vos bacs jaunes par les agents de collecte du SEMOCTOM.

Si aucun bac n'est mis devant votre porte, l'autocollant sera laissé dans votre boîte aux lettres. Merci de le coller sur le couvercle de votre bac jaune.

À partir du mois de décembre surveillez vos boîtes aux lettres, vous recevrez une enveloppe contenant : un courrier explicatif, un mémo-tri avec les nouvelles consignes et votre calendrier de collecte 2023.

Et après... à partir du 31 décembre 2023 le tri des bio-déchets à la source sera une obligation pour tous, entreprises comme collectivités, ces dernières devant proposer des solutions aux particuliers, quelle que soit la quantité produite. Les déchets alimentaires et déchets verts constituent en 2020, selon l'ADEME, près du tiers des déchets résiduels présents dans nos poubelles, éliminés sans une valorisation appropriée. Un vrai gaspillage quand on sait que ces déchets fermentescibles sont une source de compost précieux pour les terres agricoles ou peuvent entrer en méthanisation, produisant ainsi du biogaz.

Après avoir imposé, en 2012, le tri à la source et la valorisation aux gros producteurs de bio-déchets, le législateur a progressivement abaissé les seuils annuels pour, d'ici 2024, arriver à une obligation s'appliquant à tous.

Les cafés philos !

Pourquoi des Cafés-Philo ?

À l'heure où chacun se replie sur sa sphère privée, ou bien s'accroche à son identité, à l'heure où « les médias dit-sociaux » se révèlent être des médias dissociants, à l'heure où le lien social se réduit trop souvent aux rapports marchands il est important :

- De faire vivre des lieux de rencontres où tout un chacun puisse, à l'écart des polémiques du débat médiatique ambiant, exercer sa capacité à penser par lui-même, tout en contribuant à une réflexion commune.
- De permettre par là, à chacun, d'examiner ses propres opinions par l'échange des arguments avec les autres.
- Deux séances ont déjà eu lieu , une au « Génissacais » sur le thème de la chasse et une sur le thème de la Nature.

THÈME	JOUR	LIEU	HORAIRE
LA TOLÉRANCE	9 DÉCEMBRE	PIZZÉRIA - LA TABLE GÉNISSACAISE	10H - 11H30
DÉCOUVRIR LA SOPHROLOGIE	14 JANVIER	MAIRIE - SALLE DU CONSEIL	10H - 11H30
VOIR OU REGARDER ?	10 FÉVRIER	BIBLIOTHÈQUE DU PORT	18H - 19H30
L'OCCITAN, UNE LANGUE D'ICI	11 MARS	BAR - LE GÉNISSACAIS	10H - 11H30

Aide juridique gratuite avec la Cali !

La CALI tient à disposition un "Point-justice". Ce Point-justice est un lieu de permanences offrant une aide juridique gratuite, confidentielle et ouverte à tous sur différents sujets tels que : la famille, le logement, le travail, la consommation, les discriminations, l'aide aux victimes, le handicap, la vie des personnes âgées, etc.

Différents partenaires y interviennent : avocats, juristes, notaires, associations du territoire.

Sur La Cali, le Point-justice est réparti sur trois sites :

- Le CCAS de Libourne.
- Le CCAS de Coutras.
- Le Centre socio-culturel Portraits de Familles à la médiathèque Boma de Saint-Denis-de-Pile.

Ces permanences fonctionnent uniquement en prenant rendez-vous soit par téléphone : 05.57.25.45.74, soit directement à l'accueil de La Cali. Vous serez renseignés et orientés vers le partenaire adéquat assurant une permanence sur le Point-justice.

Le numéro du Point-justice de la CALI est accessible du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30, puis de 14 h à 16 h.



Tribunes libres des oppositions

Tribune de la liste « Génissac À Venir »

La liste « Génissac À Venir » n'a pas souhaité publier de tribune libre pour ce numéro.

Tribune de la liste « Fiers de Génissac »

Chers Citoyens,

Je tenais à vous faire un petit retour sur ces 10 mois de collaboration au sein du conseil municipal.

Je voulais remercier l'ensemble des élus pour mon intégration et me permettre de m'investir à leurs côtés. J'ai pris connaissance du travail réel que cela implique ainsi que le temps personnel donné, tout cela pour le bien de notre commune.

Aujourd'hui, je suis satisfaite du travail déjà accompli, mais surtout je suis convaincue que ce changement de gouvernance va amener l'impulsion dynamique dont notre commune a besoin.

Nous pouvons être fiers de l'élection de Madame le Maire, qui est parfaitement accompagnée par l'ensemble de son équipe. Chaque élu est compétent et investi, les avancements sont réels.

Ensemble, nous continuerons à faire de notre ville la meilleure qu'elle puisse être.

Rachel Blimon

Votre prochain numéro arrivera en mars !

PS : Au fait, avez-vous remarqué, depuis le numéro 2, un petit brin d'humour se cache dans vos numéros, n'hésitez pas à le chercher puis à découvrir la réponse dans le numéro suivant. Dans le n°3, ce brin d'humour était page 7.

Génissac Village – Décembre 2022 – Numéro 4

Directrice de la publication : Émeline Bourdat Brisseau

Chef de rédaction : Jean-Marie Baggio

Comité de rédaction : Jean-Marie Baggio, Rachel Blimon, David Calisto, Fabienne Mauri, Pierre Leroy Lansard, Stéphanie Peeters

Conception : Pierre Leroy Lansard

Impression : CCBCréation - 1 000 tirages

Horaires et contacts :

05 57 24 48 61
contact@mairie-genissac.fr

Jusqu'au 31/12 :

Lundi : 09 h - 12 h 15

14 h - 17 h

Mardi : 14 h - 18 h

Mercredi : 09 h - 12 h

Jeudi : fermé

Vendredi : 09 h - 12 h 15

À partir du 01/01/2023,
voir en page 5

REJOIGNEZ NOUS

Internet : www.mairie-genissac.fr
Facebook : Génissac Village